



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET-	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-	Monsieur Massar N'DIAYE	BOURGUIGNAT
ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN-	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
GENDRE	Monsieur Jean-François	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET : EDUCATION

Groupe scolaire Joséphine BAKER – Déconstruction reconstruction et rénovation – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Constitution d'un jury - Fixation d'une prime de rendu de concours - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé, conformément à ses engagements, les études afin d'examiner les conditions et la planification des interventions pour l'école Joséphine Baker. Ce groupe scolaire datant des années 1870, puis étendu par périodes successives, est placé en priorité parmi les actions contenues dans l'axe 1 de l'appel à projet ; pour rappel, l'axe 1 a pour objectif la disparition des bâtiments préfabriqués des écoles dijonnaises au profit de bâtiments respectueux de l'environnement, garantissant les facteurs propices à l'apprentissage des enfants, et les qualités de confort, d'ergonomie et de fonctionnalités aux usagers : familles, enseignants, équipes municipales.

Dans ce contexte, une étude financière et programmatique a été lancée avec un assistant à maîtrise d'ouvrage au mois de mai 2022. Recueillir l'avis des familles était également primordial ; ainsi, au mois de juin, un questionnaire digital a été lancé ; les retours ont mis en exergue les axes à améliorer et ceux à envisager.

Trois comités de pilotage ont également permis de fonder les éléments stratégiques du projet comme déterminer les besoins, phaser les travaux, organiser le relogement des élèves pendant les travaux, appréhender les contraintes du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, acter la conservation et la rénovation énergétique des bâtiments historiques A, D et B, intégrer les recherches archéologiques préventives ainsi que calibrer l'enveloppe globale du projet, toutes dépenses comprises prévisionnelles.

Les travaux concernant le groupe scolaire vont se dérouler sur une période de trois années, qui restent à affiner avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, et en deux phases.

La première phase concernera la partie sud de l'îlot, avec le traitement des parties occupées par l'école maternelle qui offrira 4 classes, et son périscolaire reconstruits, l'intégration d'un espace restauration scolaire adapté aux besoins, l'aménagement d'une salle d'évolution pour l'élémentaire et la rénovation des parties conservées.

La seconde phase s'attachera à permettre la rénovation énergétique du bâtiment occupé par l'élémentaire et la requalification du bâtiment B au nord de la parcelle. La partie élémentaire sera formée pour accueillir 10 salles de classes. Les accès aux locaux par les familles, et les entrées de service resteront à définir en fonction du projet architectural qui sera finalement retenu à l'issue du concours.

Les espaces boisés et les surfaces de cours seront conservés. Au total, le projet prévoit un besoin net global de 2600 m² de surface utile.

Le dépôt d'une demande de permis de construire est nécessaire.

Les besoins du programme étant actés, cette opération complexe nécessite l'accompagnement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée et pluridisciplinaire. Il est proposé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études techniques) en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Au départ, l'appel à candidature permettra de sélectionner, via un jury, trois équipes pour établir un projet niveau « esquisse + ». Il est proposé que les candidats ayant remis une esquisse perçoivent une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 55 000 euros TTC maximum.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 14 000 000 € TTC, valeur décembre 2022 selon indice ING et BT01 (montant arrondi). Dans le contexte actuel de forte inflation, cette enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'une révision de prix sur la période des travaux.

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et d'adopter le programme de l'opération de déconstruction, reconstruction et rénovation de l'école Joséphine Baker ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 14 000 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte-d'Or, ainsi, que le cas échéant, auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux,
- **de fixer** à 55 000 € TTC le montant maximum de la prime versée à chacun des candidats sélectionnés sous réserve de remise d'une esquisse + ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 4 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN